

Vous recevez tous les deux mois le Snceel, la publication écrite de notre organisation professionnelle. Nadège Gaujard, administratrice, qui préside le comité de rédaction revient dans l'entretien que nous proposons, ce mois, à votre lecture sur les coulisses de la réalisation de cette revue.

Quid de la composition du comité de rédaction et des principes qui ont sous-tendu cette composition ?

Nadège Gaujard : Le comité de rédaction est constitué de cinq personnes, trois chefs d'établissement, une salariée des services nationaux et moi-même. C'est le conseil d'administration qui a voulu que des chefs d'établissement constituent les forces vives de ce comité. C'est lui aussi qui les a sollicités en veillant à ce que les membres de ce comité portent les préoccupations de l'École de la scolarité obligatoire et du continuum pédagogique bac-3 bac+3.

Côté École de la scolarité obligatoire, on trouve Françoise de Serra Sarfati, Hélène Hamelin et moi-même. Françoise de Serra Sarfati est chef d'établissement de l'école Albert de Mun à Nogent-sur-Marne, Hélène Hamelin dirige le collège Saint-Germain de Charonne à Paris et assure la coordination du groupe scolaire du même nom constitué du collège et d'une école. Pour ma part, je suis responsable de l'école de l'Assomption. Côté bac-3 bac+3, le conseil d'administration a sollicité Pierre Schellenberger. Il est chef d'établissement coordinateur de l'ensemble scolaire Saint-Benoît de l'Europe à Bagnolet, une structure qui propose au lycée les trois voies de formation : générale, technologique et professionnelle.

Quid du rôle du comité de rédaction et plus particulièrement du vôtre ?

Nadège Gaujard : Le comité de rédaction se réunit pour préparer chacun des numéros du Snceel. Il détermine les sujets qui seront traités, le type d'articles (brève, interview, enquête, reportage, compte-rendu...) et le format retenu. Un temps conséquent est consacré à la « construction » du « grand angle » : il revient en effet au comité de rédaction de faire l'inventaire des éléments de réponse qui peuvent être apportés à la problématique qui sous-tend le dossier central. Il doit ensuite choisir parmi ces éléments et les organiser.

Le comité de rédaction « relit » également le dernier numéro paru et pointe les améliorations qu'il convient d'apporter.

Il est aussi chargé chaque année de repérer les sujets qui peuvent faire l'objet d'un dossier central et de faire des propositions quant à la façon dont ils pourraient être traités. Ce travail est transmis au bureau du Snceel qui arrête *in fine* une décision.

Le comité de rédaction peut aussi formuler des propositions visant à faire évoluer certaines rubriques. C'est que nous allons faire pour « le coin du philosophe ». Des pistes ont déjà été avancées : les grands pédagogues, les tutelles congréganistes. Là encore, c'est le bureau qui tranchera.

Quant à mon rôle dans ce comité, il est de veiller à ce que les décisions prises en comité de rédaction sont conformes à la ligne éditoriale de la revue et à la politique du Snceel. Je peux aussi être saisie par la rédactrice en chef du contenu de certains articles qui déroge à cette ligne éditoriale et aux positions qui sont celles du Snceel.